



Commune de GIVENCHY LES LA BASSEE

Quelques
informations ...

Arrêté du Maire du 24 Avril 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2.212.1, 2.212.2 et 2.212.5,
Vu la nécessité, voire l'obligation de prévenir et maintenir le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité,

Vu la mise à disposition il y a quelques années des équipements (alors d'avant-garde) du city stade,

Vu les mesures prises à l'époque pour une bonne utilisation,

Vu la mauvaise utilisation de cet équipement sujet à des rassemblements délictueux (alcool, drogue, bruits très incommodants pour les riverains, victimes d'insultes inqualifiables).

Considérant l'inutilité des nombreuses interventions et rappels de notions de civisme formulées par le Maire,

Considérant les interventions des riverains :

Article 1 : l'accès au City Stade est totalement interdit.

Article 2 : l'installation de barrières de chantier sera effectuée.

Article 3 : des panneaux verticaux rappelleront cette interdiction

Article 4 : les services de la Police Nationale et de Gendarmerie seront habilités à effectuer toute démarche s'imposant.

Le présent Arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Béthune pour contrôle de la légalité et sera porté à la connaissance des habitants.

CAS DU CITY STADE

Cet équipement dédié à la pratique sportive dans un cadre convivial n'est pas sans poser de très graves problèmes dus à sa fréquentation et à son utilisation qui génèrent l'exaspération et la colère des riverains.

Au fil des années, la situation n'a cessé d'empirer malgré de nombreuses interventions orales et écrites du Maire. Les services de la Police Nationale sont intervenus de manière régulière et sanctionnés de multiples fois. Malgré tout, les dysfonctionnements et les dégradations ont persisté. Cette question a évidemment été portée à l'ordre du jour de réunions du Conseil Municipal. Ce dernier a souhaité, de

façon très vive, que des travaux, que l'on imagine très onéreux, soient diligentés pour réparer des dégâts qui restent préjudiciables aux notions de sécurité et à l'accessibilité. Plusieurs devis ont été sollicités pour concevoir des réparations indispensables. Malheureusement, les problèmes causés par l'épidémie du corona virus ont retardé la mise en œuvre du chantier. Afin d'éviter l'aboutissement à des extrémités que la Municipalité aurait à assumer et, sans nul doute, à regretter, Monsieur le Maire a rédigé l'arrêté interdisant l'accès au city stade. La réalisation des modifications et des aménagements sera confiée aux Employés Communaux.



COLLECTE DES DECHETS VERTS

Suite à la défection regrettable de la part de la CABBALR en ce qui concerne le ramassage des déchets verts, les Agents Techniques de la Commune se sont chargés de ce service attendu et nécessaire. C'est grâce à leur courage et volonté qu'ils ont pu venir à bout du volume imposant de déchets verts. Je tiens d'ailleurs à les féliciter pour leur implication.

Les responsables du service « espaces verts » de la CABBALR ont informé qu'ils interviendront, à leur tour, avec un ramassage envisagé sur la commune le Mercredi 29 Avril dès 05h0. Pour que celui-ci s'effectue correctement, il ne faut pas excéder 1m3 en volume. Les déchets pourront être déposés la veille au soir, à condition de n'apporter aucune gêne pour la circulation.



Les responsables des services de la CABBALR ne peuvent pas s'engager sur l'organisation à prévoir au-delà de la date du 29 Avril. Nous prendrons bien évidemment toutes les dispositions nécessaires et vous tiendrons informés.

DECONFINEMENT ET REOUVERTURE DES ECOLES

La date arrêtée par les autorités supérieures est fixée au 11 Mai prochain. Il est question désormais de prévoir les démarches et aménagements à réaliser. Cette date est loin de faire l'unanimité que ce soit auprès des Maires, des sommités médicales, des élus de tout bord et de nombreux autres.

Malgré ces incertitudes, la Municipalité tient à tout mettre en œuvre afin que la reprise à l'Ecole, au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire se déroule dans les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité autant pour les élèves, les personnels que pour les encadrants.

Des dispositions ont d'ores et déjà été prises afin que chacune et chacun puissent être dotés d'un masque. Les gestes barrières seront rappelés fréquemment et à chaque fois que cela est nécessaire.

Une cellule spécialement dédiée à cela a été constituée et menée par quelques membres du Conseil Municipal. Des réunions avec les principaux intéressés ont débutées.



REMERCIEMENTS A :

Depuis le tout début du confinement, Madame **Delphine HENON** a tenu à maintenir son magasin ouvert afin d'accueillir les villageois mais également les nombreuses personnes de passage. Cette initiative garanti un service de proximité indispensable et plus qu'utile à ses nombreux clients.

Delphine HENON a effectué des aménagements afin de préserver une distanciation physique et réduire tout risque de transmission tout en préservant la convivialité et un sourire omniprésent.

Le Maire, ainsi que l'ensemble de l'équipe Communale mais également l'ensemble de la population tient à remercier Delphine HENON pour son dévouement et l'esprit de service dont elle fait preuve chaque jour pour maintenir un lien social indispensable et bénéfique au sein de notre communauté.

Le Maire, ainsi que l'ensemble de l'équipe Communale mais également l'ensemble de la population tient à remercier Delphine HENON pour son dévouement et l'esprit de service dont elle fait preuve chaque jour pour maintenir un lien social indispensable et bénéfique au sein de notre communauté.

Merci et bravo !

OBTENIR SON MASQUE

Force est de constater qu'il est compliqué à ce jour d'obtenir un masque. Sachez qu'il vous est désormais possible d'en obtenir de manière très simple auprès de la Société « **Sylvie Retouches** » sise rue de l'Eglise à GIVENCHY LES LA BASSEE.

Pour toute commande, contacter au préalable, Madame Sylvie LEMAIRE, rue de l'Eglise au 03-21-26-21-72 ou au 06-81-11-05-48.

Mardi-mercredi-vendredi de 09h00 à 12h00 et de 11h00 à 19h00
Samedi de 09h00 à 12h00

Prix 3 euros pièce



